

### 3.7 Axe III. Mobiliser les partenaires dans les territoires

#### Dynamiser les initiatives territoriales

<b>Action 7</b>	<b>Enrichir les outils de pilotage et de veille territoriale</b>
<b>Pilotage</b>	<b>Pilotage : Direccte - Mme Bougerol - M. Viscontini</b> <b>Contributeur principal : Pôle emploi</b>
<b>Action 7-A</b>	<b>Analyse du potentiel d'emploi des TH dans les territoires : Production de « Focus territoriaux »</b>
<b>Pilotage</b>	<b>Pilote : Direccte - Mme Bougerol</b> <b>Contributeur principal : Pôle emploi</b>
<b>Enjeux</b>	Identifier et valoriser au niveau régional l'ensemble des potentialités et initiatives territoriales en faveur de l'emploi des TH pour appuyer la mise en oeuvre de la stratégie régionale de l'emploi
<b>Objectifs</b>	Accompagner et renforcer les actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Du SPE-R : pilotage des politiques publiques, contrats aidés, opérateurs de l'emploi</li> <li>○ Des territoires, notamment pour le pilotage des SPE-D (département) et des SPE-P (projets)</li> <li>○ Du CPR pour l'évaluation des futurs projets locaux de coopération entre PE et les Cap emploi.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Nombre et potentiels estimés de projets structurants identifiés et valorisés dans un perspectif emploi TH Part des TH (et progression) dans l'accès aux contrats aidés Part des TH (et progression) dans l'emploi public Nombre et évolution des accords d'entreprise (premiers, renouvellements) par départements. Part d'achats publics/privés pour le secteur adapté/protégé ; estimation du nombre de clauses de marché (nombre et part de CA)
<b>Livrables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Diagnostics territoriaux des besoins Emploi et des potentialités et initiatives en faveur de l'emploi des TH (<i>nb : pas nécessairement dans périmètre administratif départemental - infra ou supra</i>)</li> </ul>
<b>Actions à engager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement de la DOETH et de la DEFMTH par département (exploitation des données du tableau de bord PRITH)</li> <li>- Veille sur les initiatives des UD</li> <li>- Recensement par bassins des projets structurants, des potentiels d'emploi, des initiatives publiques en faveur du développement de l'emploi (notamment : suivi des opportunités du Grand Paris Emploi et des clauses d'insertion)</li> <li>- Recensement/diffusion des dispositifs aidés en vigueur</li> <li>- Identification/typologie des entreprises adaptées et des établissements du secteur protégé</li> </ul>
<b>Modalités de suivi</b>	Organisation du travail entre Pilotes, AMO : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des différents livrables par l'AMO, en lien avec le pilote et avec les contributions des contributeurs désignés</li> </ul> Modalités des échanges d'information (forme, fréquence...) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions trimestrielles du groupe de travail régional - secrétariat AMO.</li> <li>- Réunions intermédiaires de Groupes de travail territoriaux</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Juillet 2015 : Mise en place du pilotage de l'action (Direccte/Pôle emploi)</li> <li>- Sept/Nov. 2015 : Choix d'un territoire pilote à partir d'une problématique régionale (Grand Paris Express): département du Val de Marne -94), et mise au point de la méthodologie de réalisation des Focus territoriaux</li> <li>- Décembre 2015 : Réunion préparatoire avec l'UD 94</li> <li>- Janvier 2016 : Première réunion du groupe de travail régional</li> <li>- Janvier-juin 2016 : Réalisation de l'analyse territoriale (collecte, traitement et consolidation des données) et mise en place d'un groupe de travail territorial</li> <li>- Juin 2016 : Présentation au Groupe de travail régional et à la Commission Handicap du Focus territorial Val de Marne ; validation de la méthodologie retenue.</li> <li>- A partir de juillet 2016 : réflexion sur la réalisation de Focus sur d'autres territoires Franciliens</li> </ul>

<b>Contributeurs</b>	Contributeurs UR Direccte -SESE, , Pôle emploi -DR, Cheops , ARML, Agefiph, Conseil Régional, FIPHFP, MDPH (75,77, 78, 91, 92,93,94,95) UD Direccte (75,77, 78, 91, 92,93,94,95), GESAT, CFDT,CFTC, CGT,FSU, CFE-CGC, FO,CGPME, MEDEF, FIPHFP
<b>Information-Communication</b>	Présentation et mise en ligne sur le site Internet du PRITH des principales données des territoires.
<b>Consultants Amnyos</b>	Elodie Rubaud

## Eléments de contexte

En créant le comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), le législateur a souhaité mettre en place les conditions d'une gestion quadripartite permettant l'efficacité des politiques conduites dans les territoires.

Il s'agit notamment de mieux prendre en compte les réalités territoriales, tant en termes de besoins que de potentialités, pour nourrir l'action collective de l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle. Le Service Public de l'Emploi s'inscrit dans cette nouvelle organisation qui se traduit au niveau régional par la mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'emploi (SRE) élaborée sur la base d'un diagnostic territorial préparé par la Direccte.

L'action ici proposée dans le cadre du PRITH s'inscrit en cohérence avec la Stratégie régionale pour l'emploi et vise plus particulièrement à informer et soutenir l'action du service public de l'emploi dans les territoires en direction des personnes handicapées.

Il s'agit de rassembler puis de mettre à disposition des acteurs concernés l'ensemble des informations disponibles sur les potentialités territoriales en faveur de l'emploi des TH : initiatives partenariales, publiques ou privées, projets à forts enjeux en terme d'emploi TH, dispositifs mobilisables (contrats aidés, IAE...). Ces clés de lecture devront permettre aux services et opérateurs, publics intervenant sur le marché du travail, de nourrir leurs propres diagnostics et stratégies d'intervention.

Le travail de production de ces documents d'information s'appuiera notamment sur le diagnostic régional réalisé par le PRITH en 2011 puis actualisé en 2013 et sur la production de données territoriales recensées engendrées par les grands projets structurants

<b>Action 7-B</b>	Constitution d'un tableau de pilotage de l'accès des TH aux dispositifs de droit commun
<b>Pilotage</b>	<b>Pilote : Pôle emploi- Mme A. Mayet</b> <b>Contributeur principal : Direccte - M. A. Viscontini</b>
<b>Enjeux</b>	Eclairer le pilotage du programme par la mise en place d'un tableau de bord composé d'un nombre réduit et ciblé d'indicateurs (cf. demande Comex PRITH du 9 juillet 2014).
<b>Objectifs</b>	o Piloter l'évolution de l'accès des TH dans les dispositifs de droit commun et ajuster les actions menées en conséquence
<b>Indicateurs</b>	Part (exprimée en volume et en taux) des TH dans les dispositifs suivants : <b>Accès à l'emploi :</b> - AFPR - POEI - CUI/CIE - CUI/CAE - EAV - Emplois Tremplins <b>Accompagnement dans l'emploi</b> - CDDI - Contrats de génération - CEP <b>Parcours de professionnalisation</b> - AIF - AFC - Contrat de professionnalisation - Contrat d'apprentissage - POEC - PRQC - CPF  <i>Principe d'un nombre d'indicateurs nécessairement limité à des fins de pilotage - Document complémentaire au Tableau de bord régional.</i>
<b>Livrables</b>	Tableau de pilotage renseigné
<b>Actions à engager</b>	Constituer et valider la liste des indicateurs du tableau de pilotage Définir le format, créer puis alimenter le tableau de pilotage Suivre périodiquement les évolutions, repérer les écarts significatifs (vis-à-vis du niveau national, entre départements, d'une période à une autre...) et proposer des actions correctrices (à l'attention Copil/Comex)
<b>Modalités de suivi</b>	Réalisation du tableau de pilotage par l'AMO en lien avec les pilotes et contributeurs de l'action pour la collecte des données actualisées.
<b>Calendrier</b>	Novembre 2015 : Présentation de la maquette du Tableau de pilotage à la Commission Handicap 1 <sup>er</sup> Trimestre 2016 collecte des données pour les indicateurs de 1 <sup>er</sup> rang Avril/juillet 2016 : Travail sur la déclinaison des indicateurs de 1 <sup>er</sup> rang et définition de sous indicateurs pertinents pour chacun d'entre eux Actualisation périodique, en fonction des modes et des échéances d'actualisation des institutions sources
<b>Contributeurs possibles</b>	Direccte (dont SESE) - Conseil régional - Pôle emploi - Cap emploi - Agefiph Défi métiers
<b>Consultant Amnyos</b>	Diane Laure Guinet

### Eléments de contexte - Historique

Un Tableau de bord régional existe depuis 2012. Actualisé trois fois par an, c'est un document très dense qui comprend plus de 150 indicateurs. Il est mis en ligne sur le site du PRITH (espace privé) et permet à tous les partenaires concernés d'accéder à des informations détaillées sur les différents aspects de l'insertion professionnelle des TH en Ile de France : publics bénéficiaires, situation au regard de l'accès à la formation, de l'accès et du maintien dans l'emploi, données sur la mobilisation

des dispositifs et les entreprises assujetties...

Tourné avant tout vers des données de contexte (peu sur les résultats), il permet d'éveiller l'attention sur des situations critiques (écarts à la moyenne nationale, écarts entre départements...) mais ce n'est pas à une fonction de pilotage en continu.

Le Comex de juillet 2014 avait demandé à ce qu'un tel outil de pilotage soit constitué, composé d'un nombre réduit d'indicateurs significatifs. L'objectif de l'action 10 est de constituer cet outil qui sera à l'usage exclusif des instances de pilotage du PRITH

### 3.8 Axe III. Mobiliser les partenaires dans les territoires

#### *Dynamiser les initiatives territoriales*

Action 8	Promotion des Accords Handicap d'entreprise
<b>Pilotage</b>	<b>Directe (UR - SESE - UD)</b> <b>Personnes ressources :</b> <b>UR : Mme Bougerol - Mme Chamboredon (SESE) &amp; Unités Départementales (UD)</b> <b>Contributeurs principaux : CGPME ; candidature des OS souhaitée</b>
<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcer l'implication et la mobilisation des entreprises de façon à dynamiser l'emploi des personnes en situation de handicap et répondre à l'objectif fixé par la CNH de multiplier par trois les accords d'entreprise d'ici fin 2017 (voir également feuille de route Handicap nationale 2015 et les orientations issues de la Table ronde nationale sur la négociation collective en entreprise sur le handicap du 04/02/16).</li> <li>○ Encouragement et facilitation de la négociation collective</li> <li>○ Sécuriser via les accords d'entreprise l'équilibre des modèles économiques de la sous-traitance aux secteurs adapté et protégé.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter le nombre d'accords d'entreprise, qu'il s'agisse de premiers accords ou de renouvellements,</li> <li>○ Augmenter le nombre d'entreprises ayant atteint l'objectif d'emploi des TH</li> <li>○ Mise en oeuvre effective des accords dans les établissements sous accord- notamment dans les établissements sièges.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'accords en cours de validité et évolution Nombre de nouveaux accords Progression du taux d'emploi des TH dans les entreprises Progression de l'effectif TH en volume (base) Nombre d'entreprises ayant atteint leur objectif d'emploi TH du nombre de TH en emploi
<b>Livrables</b>	En perspective du bilan national désormais annuel des accords TH : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Base de données actualisée des accords OETH</li> <li>○ Information du CREFOP : Analyse quantitative et qualitative des accords</li> <li>○ Etude des liens entre conventions Agefiph et Accords d'entreprise</li> <li>○ Outils pratiques pour la mise en place des accords OETH (en lien avec les travaux du GT national Evolution des Accords).</li> </ul>
<b>Actions à engager</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour et analyse de la base régionale des accords d'entreprises OETH</li> <li>- Identification des potentiels (seuils) et/ou repérage des entreprises où des accords pourraient être signés (en lien avec l'action 7 diagnostic territoriaux).</li> <li>- Soutien aux entreprises pour structurer leur politique sur l'ensemble du champ (sous-traitance secteur adapté/protégé notamment)</li> <li>- Elaboration d'une offre de service pour les entreprises négociant leur premier accord et en direction des PME</li> <li>- Outillage des partenaires sociaux</li> </ul>
<b>Modalités de suivi</b>	Organisation du travail entre Pilotes, AMO : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de la base des accords : AMO</li> <li>- Analyse des accords : SESE</li> <li>- Elaboration des outils pratiques par l'AMO, en lien avec le pilote et avec les apports des contributeurs désignés</li> </ul> Modalités des échanges d'information (forme, fréquence...) <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions bimestrielles du groupe de travail restreint ou élargi - secrétariat par l'AMO.</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Octobre 2015 : Mise en place du groupe de travail</li> <li>- Décembre 2015 : Mise à jour et analyse de la base des accords OETH</li> <li>- Décembre 2015 - février 2016 : <u>Panorama des outils pratiques</u></li> </ul>
<b>Contributeurs</b>	Contributeurs: Agefiph, Partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, CGT, CFDT, CFTC), UD - Directe (75,77, 78, 91, 92, 93,94, 95), ARACT (Plan Egalité), CHEOPS IDF, réseau Gesat.
<b>Information-communication</b>	Mise en ligne sur le site Internet du PRITH de la liste actualisée des accords handicap d'entreprise Diffusion et mise en ligne des produits d'outillage des entreprises et partenaires sociaux.

## Eléments de contexte - Historique

L'Ile de France compte plus de 200 accords d'entreprise ce qui représente plus de 2000 établissements et sans doute plus de 50% des accords existants au niveau national. La marge de progression demeure néanmoins réelle, notamment auprès des PME qui sont des leviers importants en matière d'emploi.

La Conférence Nationale du Handicap de décembre 2014 a exprimé le souhait de voir se développer les accords agréés en faveur de l'emploi des PH.

Au niveau régional, le dernier séminaire du PRITH « *Réussir le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : les outils et les bonnes pratiques des entreprises franciliennes* » qui a réuni, le 5 décembre 2014, 330 personnes, dont près de la moitié constituée de représentants d'entreprises, a pu montrer que ces dernières se situaient dans cette même perspective.

Les accords agréés sont en effet un axe de la politique du handicap qui leur donne la possibilité et les moyens d'un dialogue social de qualité impliquant des budgets importants dédiés en faveur des travailleurs handicapés.

Ce même séminaire du 5 décembre a également confirmé une demande de sécurisation de la part des entreprises qui suggère la nécessité de leur proposer, et plus particulièrement aux PME, des outils et guides pour la mise en œuvre des accords, ainsi que le partage de « bonnes pratiques ».

Cette action du PRITH s'inscrit dans le prolongement de la rénovation en cours du guide méthodologique de 2009 de négociation des Accords handicap, en lien avec la réflexion du Groupe de Travail national en vue de simplifier la démarche d'accords d'entreprise Handicap agréés.

La CNH de décembre 2014 a fixé un objectif à 3 ans de multiplication par trois (fin 2017) du nombre d'établissements couverts par un accord Handicap négocié, fixant au GT national constitué un objectif de simplification de leur négociation et de rénovation du guide des accords Handicap en vue d'un agrément.

Le 4 février 2016, la table-ronde interministérielle sur la négociation collective annoncée par la conférence sociale d'octobre 2015 a confirmé dans sa feuille de route la visée de simplification administrative supprimant la commission départementale et l'appui à la négociation au plan régional au sein des CREFOP.